

**TROILUS PARMIS LES TROIS FINALISTES DES PRIX « EXCELLENCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE » ET
« ENTREPRENEUR DE L'ANNÉE » DE L'AEMQ**

Le 15 octobre 2020, Toronto, Ontario – Troilus Gold Corp. (TSX : TLG) (OTCQB : CHXMF) (« Troilus » ou la « Société ») est enchantée d'annoncer qu'elle fait partie de trois finalistes pour deux prix présentés par l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) au congrès virtuel XPLOR 2020 la semaine prochaine : le prix « Excellence en développement durable » et le prix « Entrepreneur de l'année ».

Le prix Excellence en développement durable est décerné à la société ayant démontré qu'elle adhère à des normes élevées de développement durable. Le prix Entrepreneur de l'année est décerné pour souligner le travail d'une équipe ou d'une société ayant connu de grands progrès au cours de la dernière année en lien au développement d'un projet en particulier, d'activités générales d'une société ou de l'avancement d'un projet minier aboutissant à sa phase de production.

Justin Reid, directeur général et administrateur de Troilus Gold, commente cette nouvelle : « Nous sommes très fiers et honorés d'avoir été retenus sur la liste des finalistes de ces prix parmi les sociétés les plus estimées de l'industrie minière du Québec. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis l'acquisition de Troilus il y a quelques années seulement et avons franchi des jalons importants cette année dont une révision de nos ressources minérales indiquées qui ont augmenté de 142 % et de 350 % pour les ressources minérales présumées depuis 2017. Nous avons également reçu des résultats positifs de l'évaluation économique préliminaire qui démontre une longue durée de vie du projet ainsi que de solides fondements économiques. Nous sommes également la première société d'exploration minière du Québec à avoir obtenu la certification UL 2723, un programme de certification ECOLOGO destiné aux sociétés d'exploration minière, une nouvelle norme lancée par l'AEMQ en novembre 2019 pour reconnaître et promouvoir les pratiques exemplaires sur les plans environnemental, social et économique. Cette reconnaissance de l'AEMQ est un témoignage du travail acharné et du dévouement de toute notre équipe ainsi que de son engagement d'adhérer aux normes environnementales et sociales les plus strictes dans le cadre de l'avancement du projet de Troilus Gold. »

Les lauréats du prix sont retenus par un comité relevant du conseil d'administration de l'AEMQ, qui a effectué ses sélections en fonction de l'évaluation des travaux, des projets et des activités de recherche effectués au cours de l'année par des membres sociétaires de l'AEMQ.

Congrès virtuel XPLOR 2020

L'annonce des lauréats des prix se déroulera la semaine prochaine dans le cadre du congrès virtuel XPLOR 2020, pour lequel il est possible de s'inscrire grâce au lien suivant : <https://xplor.aemq.org/inscription/>

Nous vous invitons à assister à une présentation sur le projet Troilus Gold par notre vice-président principal de l'exploration, Blake Hylands et notre géologue en chef Bertrand Brassard, le 21 octobre 2020 à 15 h 10.

À propos de la Société Troilus Gold

Troilus Gold est une société d'exploration minière établie à Toronto qui se consacre à des projets d'exploration au stade avancé et au début de la phase de mise en valeur, ainsi que sur l'expansion éventuelle des ressources minérales et la réouverture de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus. Le terrain minier de Troilus, d'une superficie de 107 326 ha, se trouve dans la ceinture de roches vertes Frotêt-Evans, au Québec (Canada). Entre 1996 et 2010, Inmet Mining Corporation a exploité la mine Troilus en tant que mine à ciel ouvert. Cette dernière a produit plus de 2 millions d'onces d'or et près de 70 000 tonnes de cuivre.

Pour de plus amples renseignements :

Justin Reid
Directeur général
+1 (647) 276-0050, poste 1305
justin.reid@troilusgold.com

Paul Pint
Président
+1 (416) 602-1050
paul.pint@troilusgold.com

Mise en garde concernant les déclarations et informations prospectives

Les ressources minérales qui ne constituent pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée; des facteurs liés à l'environnement, aux autorisations, aux lois, aux titres de propriété, à la fiscalité, au cadre sociopolitique, à la commercialisation ou à d'autres questions pertinentes pourraient avoir des répercussions notables sur l'estimation des ressources minérales révisée. Il n'existe aucune certitude que les ressources minérales indiquées pourront être converties en réserves minérales présumées. Il n'existe aucune certitude que l'estimation révisée des ressources minérales déclarées se concrétise.

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les déclarations prospectives comprennent les déclarations concernant les retombées et les répercussions de la probabilité que la Société se voie décerner les prix cinnommés et l'impact en cas de réussite de la Société, les retombées du programme et des résultats des forages sur la Société, la fiabilité des estimations historiques et la probabilité qu'elles soient mises à jour selon les estimations actuelles des ressources minérales, les paramètres économiques possibles et les connaissances de la société relatives au projet; le potentiel de mise en valeur et le calendrier du projet; la concrétisation de l'estimation des ressources minérales; l'échéancier de l'exploration future prévue et son ampleur; les résultats escomptés du programme 2020 de forages de la Société et leurs retombées possibles sur le volume potentiel de l'estimation de la ressource minérale; l'impact du coronavirus (COVID-19) et les incertitudes considérables relatives aux répercussions géographiques, sociales et économiques sur la

Société de ses coûts globaux d'expansion des activités futures; les dépenses d'immobilisations et les frais d'exploitation; les résultats des activités d'exploration; la capacité prévue des investisseurs de continuer à tirer profit des faibles coûts de découverte et de l'expertise technique de la Société ainsi que de l'aval des collectivités locales. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots évoquant l'avenir comme « planifie », « prévoit », « s'attend à », « budgétiser », « planifié », « estimations », « envisage », « vise », « poursuit », « anticipe », « estime que » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui indiquent que certains événements, actions ou résultats « pourraient » ou « pourront », « survenir », « être réalisés » ou « être atteints ». Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus par Troilus soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations explicitement ou implicitement évoqués dans ces déclarations. Ces énoncés et renseignements se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Certains facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus et ceux évoqués dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution des actions, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus sont sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris : les répercussions que la pandémie de COVID-19 peut avoir sur les activités de la Société (notamment, sur ses employés et ses fournisseurs) et l'économie en général; l'impact de la reprise après la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur le marché de l'or et d'autres métaux; l'absence de garantie que le ou les programmes de la Société entraîneront un accroissement des ressources minérales; les risques et aléas inhérents aux estimations des ressources minérales; le fort degré d'incertitude inhérent aux évaluations économiques préliminaires et aux autres études sur l'exploitation minière et l'économie, ces dernières reposant dans une large mesure sur différentes hypothèses; les fluctuations du cours de l'or et d'autres métaux précieux et les fluctuations des taux de change; les fluctuations des coûts de fournitures et de main-d'œuvre; l'obtention des autorisations exigées; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les cours futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques affectant l'industrie minière, y compris les risques et incertitudes énoncés dans la dernière notice annuelle de la Société, dans le rapport technique et dans d'autres documents d'information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur le site www.sedar.com. Même si Troilus a tenté de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l'égard des résultats ne soient pas réalisées. Il n'existe aucune garantie que de tels énoncés s'avéreront exacts, puisque les résultats obtenus et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.